

L'Indépendant, 22/12/23

## "Villages d'avenir" : quelles sont les 15 communes des Pyrénées-Orientales qui vont en bénéficier



La commune de Lamanère fait partie du dispositif "Villages d'avenir." PAUL MANGIN

Avec le dispositif Villages d'avenir, des communes rurales en France vont être accompagnées dans leur transformation et leur revitalisation en matière de logement, de transport, de culture, de patrimoine, de santé... Dans les Pyrénées-Orientales, quinze municipalités vont pouvoir en bénéficier.

À partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois, 2 458 communes sont labellisées "Villages d'avenir" en France. Dont 15 dans les Pyrénées-Orientales. *L'Indépendant* s'en était fait l'écho dans son édition du 27 octobre dernier. La ministre déléguée chargée de la ruralité, Dominique Faure, était en déplacement à Corrèze, ce jeudi 21 décembre 2023 pour officialiser le lancement du programme.

*"Dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement",* expliquent les autorités étatiques. Le dispositif est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Pour *"faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs."* 120 chefs de projet ont été recrutés et placés au plus près des équipes dans les préfectures, les sous-préfectures et

la Direction Départementale des Territoires (DDT), afin d'épauler les communes dans leurs projets *"répondant aux besoins quotidiens des habitants ou amenant une dynamique nouvelle dans la commune"* dans la mobilité, les services de proximité, les loisirs, la transition écologique...

Dans les Pyrénées-Orientales, les communes rurales de Caudiès-de-Fenouillèdes, Coustouges, Enveitg, Fuilla, La Cabanasse, Lamanère, Latour-de-Carol, Latour-de-France, Mont-Louis, Prats-de-Mollo-La Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Sournia, Tautavel et Villefranche-de-Conflent ont demandé à être accompagnées. La préfecture des Pyrénées-Orientales précise : *"Pour ces 15 communes le recrutement de chefs de projets est lancé. Ces chefs de projets réaliseront un diagnostic quand cela est nécessaire et/ou accompagneront les projets des communes labellisées. Pour l'instant ce ne sont pas des projets déposés mais des projets financés par l'Etat."*

Sous 12 à 18 mois, en fonction de l'avancement des chantiers, une deuxième vague de communes pourrait être sélectionnée.